



ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO VÉLO

LOISIR

FREESTYLE

VELO COUCHÉ

Mesdames et Messieurs les Présidents
de Clubs

Rosny-sous-Bois, le 2 juillet 2010

Réf : 2010 - 219/DL/MDS
Tél : 33 01 49 35 69 36
Fax : 33 01 48 94 58 69
E-mail : presidence@ffc.fr

Madame, Monsieur,

Lors des dernières élections fédérales, je m'étais engagé à réfléchir à la refonte de la tarification fédérale afin de permettre à nos clubs de retrouver des moyens financiers pour développer leur activité.

Ce travail a été engagé et le dernier conseil d'administration de la FFC vient de valider la nouvelle tarification pour une application en 2011.

La principale nouveauté, réside en l'abandon de la quote-part fédérale et de la quote-part régionale sur les droits d'engagements des épreuves Pass'cyclisme au profit des clubs. La totalité du droit d'engagement de ces épreuves, fixé à 6 euros par coureur sur l'ensemble du territoire national, reviendra aux clubs organisateurs.

La Fédération Française de Cyclisme compensera intégralement aux comités régionaux l'abandon de leur quote-part.

Ce signal important vers les clubs vous permettra de vous développer et d'être concurrentiel des fédérations affinitaires. Rien ne s'oppose donc plus à ce que toutes vos courses de loisir-compétitif (Pass'cyclisme) se déroulent sous l'égide de la FFC.

Cette mesure n'est valable que pour les courses Pass'cyclisme existantes au 31 octobre 2010 et pour les nouvelles courses Pass'cyclisme qui seront créées au titre du calendrier 2011. En aucun cas, le transfert de courses compétitions (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, juniors, cadets, minimes) vers des courses Pass'cyclisme ne donnera lieu à la ristourne des droits d'engagements.

.../...